

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2023

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -  
(N° 1346)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL337

présenté par  
Mme K/Bidi, Mme Faucillon et M. Rimane

-----

### ARTICLE 3

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 2 *bis* ° Au deuxième alinéa de l'article 63-4-3, les mots : « l'issue de » sont supprimés. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement soutiennent une préconisation du Conseil national des barreaux visant à renforcer les droits de la défense et le contradictoire.

Il vise à permettre à l'avocat de poser des questions au cours de l'audition du gardé à vue, et non uniquement à son issue, afin de participer activement à la défense de son client et d'apporter des précisions indispensables à la bonne compréhension du dossier par l'enquêteur.